

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le quatre avril deux mille vingt-cinq à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	28/03/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	11/04/2025

OBJET :

Exploitation forestière ONF en forêt communale de Gap - Inscription des coupes de bois relevant du régime forestier à l'état d'assiette 2026

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Alain BLANC, M. Fabien VALERO procuration à M. Alexandre MOUGIN, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La forêt communale de Gap relève du régime forestier. Sa mise en valeur et sa protection sont reconnues d'intérêt général.

L'Office national des forêts (ONF) propose chaque année, pour les forêts soumises au régime forestier, un programme de travaux à réaliser, permettant d'optimiser la production de bois pour conserver une forêt stable.

Pour la réalisation du programme de coupe sur le site de Gap-Bayard en 2026, les coupes de bois seront réalisées en bois façonné, une partie à la vente et une partie à la délivrance (bois énergie pour la chaufferie bois du Centre d'oxygénation Gap-Bayard, volume estimé : 200 m³/an).

L'ONF instruit les procédures pour la mise en vente des bois issus de ces coupes sous forme de contrats d'approvisionnement. La mise en œuvre de ce dispositif fait l'objet d'un contrat dit de vente et d'exploitation groupées. L'ONF assume le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation des coupes.

L'ONF propose, pour l'exercice 2026, l'état d'assiette et la destination des coupes suivants.

Parcelle	Type de coupe	Programme aménagement	Surface (ha)	Volume (m ³)	Coupe réglée oui/non	Proposition ONF
20_i	amélioration	2026	1,20	sans objet	sans objet	Suppression de la coupe car la parcelle a été fortement touchée en 1999 et a besoin de se régénérer
21_i	irrégulière	2026	2,03	198,94	oui	Coupe en 2026

La parcelle 21_i est à dominante d'épicéa bois d'œuvre et bois énergie. L'ONF propose une mise sur le marché en bois façonné. Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la commune après présentation d'une analyse économique. La mise à disposition à l'ONF se fera en bord de route.

La commune est invitée à se prononcer sur cette proposition afin que les services de l'ONF puissent finaliser l'estimation des coûts de cette exploitation et soumettre un bilan prévisionnel de l'opération à la commune. En cas d'accord, un devis sera proposé par l'ONF.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorables de la Commission de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et de la Commission des Finances réunies respectivement les 25 et 27 mars 2025 :

Article 1 : d'approuver l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026 tel que présenté ci-dessus, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation.

Article 2 : d'approuver les reports et les suppressions des coupes de l'année 2026 présentés ci-dessus.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant, d'ordre administratif, contractuel, juridique ou financier pour contractualiser ce partenariat avec l'ONF et faire exécuter les prestations objets de la présente délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

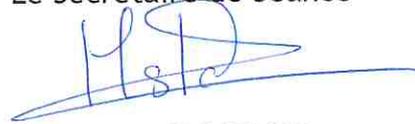
- POUR : 42

Le Conseiller Municipal Délégué



Jean-Louis BROCHIER

Le Secrétaire de Séance



Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 11 AVR 2025

Affiché ou publié le : 11 AVR 2025